



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU** l'article R.610-5 du code pénal,
- VU** la demande présentée par la SAS TOTI Rocco et Fils - 11 bis rue des Verdiers - La Chenedière - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement en vue de travaux de maçonnerie au n°25 boulevard Mestadier, du lundi 23 juin 2025 à 08 h 00 au vendredi 27 juin 2025 à 17 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement et de la circulation piétonne.

### ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des prescriptions suivantes :
- Article 2 :** Les travaux empiéteront sur le trottoir et les piétons devront circuler sur le trottoir d'en face. Le stationnement sera interdit sur 3 places selon le plan joint.
- Article 3 :** La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame la lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le treize juin deux mille vingt-cinq.

#### Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- SAS TOTI ROCCO et Fils.

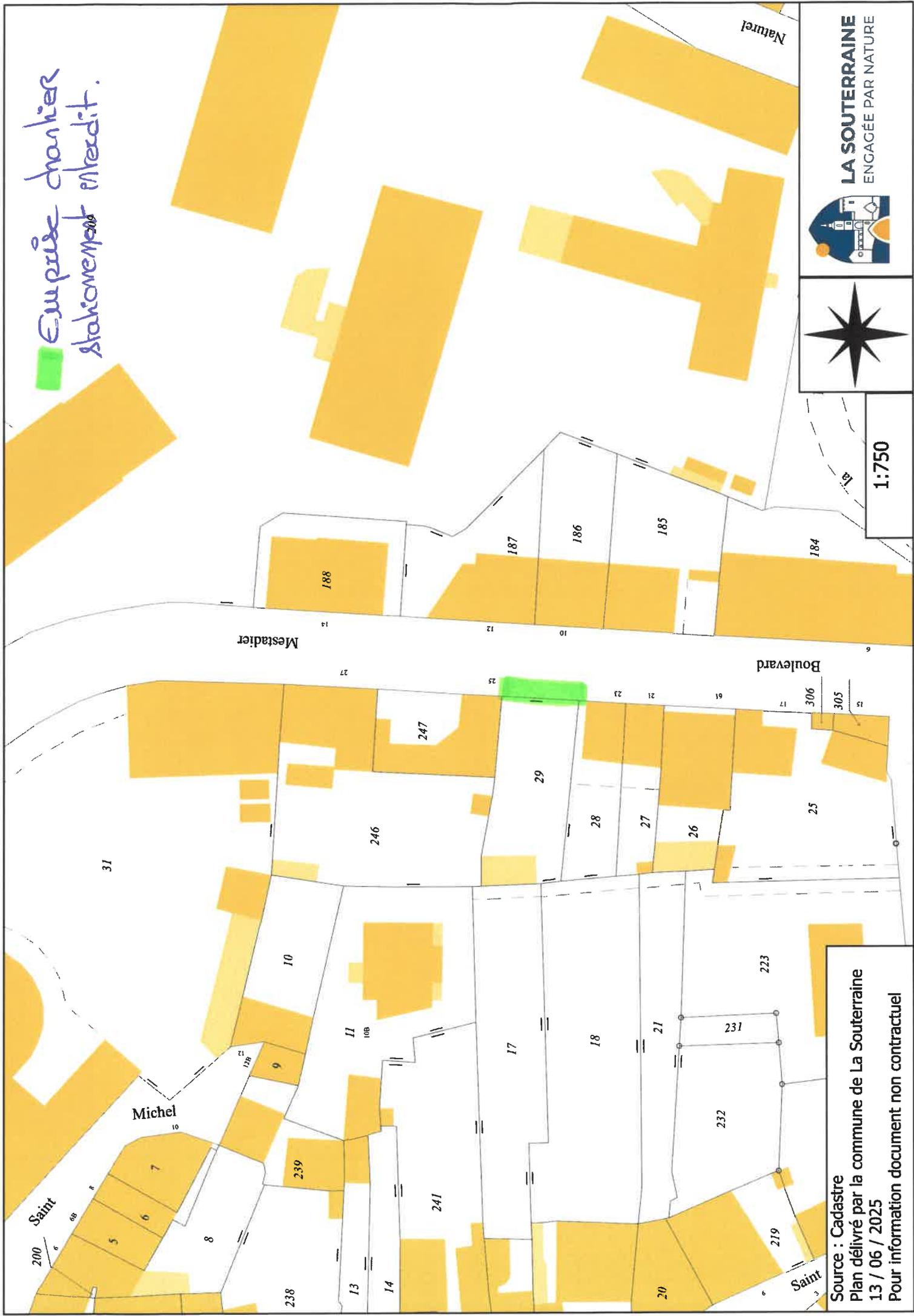
Pour le maire & les  
~~Adjoint(s) empêché(s)~~  
Et par suppléance  
Le...  
une adjoint



Le Maire,  
Etienne LEJEUNE

Patrice Filloud

Emprise chantier  
stationnement interdit.



1:750



Source : Cadastre  
Plan délivré par la commune de La Souterraine  
13 / 06 / 2025  
Pour information document non contractuel